

PERMIS D'AMENAGER

Département de Loire Atlantique

Commune de CORDEMAIS

Secteur du Grand Clos

Sections AA n°115 et AB n°126p-629p-554p-727

Lotissement de la Fontaine

Programme des travaux

Article R 442-5 c) du Code de l'Urbanisme

FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
BUREAU
D'ÉTUDES - VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN
30 rue Pierre Menin
BP 34
44100 Blain
Tél. 02 40 75 02 70
Fax 02 40 75 13 07

SAVENAY
2 rue de la Gare
44260 Savenay
Tél. 02 40 56 91 73
Fax 02 40 56 92 27

SAINT HERBLAIN
37 rue Erbbysfonds
44113 Saint Herblain
Clergé
Tél. 02 40 80 09 73
Fax 02 40 80 09 70

PONT CHÂTEAU
2 rue des Châtaignes
BP 32
44100 Pont Château
Tél. 02 40 83 00 25
Fax 02 40 83 05 26

SARL AU CAPITAL
DE 80 000 €
429 051 154
RCS SAINT NAZAIRE
APE 7112A
OGE N° 2000B200010

Date	Indice	Nature des modifications
18.07.2011	A	Compléments suite aux recommandations de la Mairie de Cordemais
Nivellement en système NGF (IGN69) Coordonnées en système Lambert 93 CC47		
<h1>PA8a</h1>		Pour : BATIPROMO Représentée par Monsieur PAJOT Philippe La Grand Noë 44630 PLESSE
Echelle 1 /	Ref : S4516	Date de Creation Juin 2011
		Fichier Autocad S4516 PA.DWG

SOMMAIRE

<i>VOIRIE</i>	2
<i>ASSAINISSEMENT</i>	2
<i>EAUX PLUVIALES</i>	2
<i>EAUX USEES</i>	2
<i>EAU POTABLE</i>	3
<i>ELECTRICITE</i>	3
<i>COFFRETS</i>	3
<i>COFFRETS RELAIS</i>	3
<i>ECLAIRAGE PUBLIC</i>	3
<i>TELECOMMUNICATIONS</i>	3
<i>PARTIES COMMUNES – ESPACES VERTS</i>	3
<i>PARKINGS</i>	4
<i>SIGNALISATION ROUTIERE</i>	4
<i>DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE RETENTION</i>	5

PREAMBULE

Le lotisseur s'engage à exécuter dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après, et figurant sur les plans ci-annexés, pour assurer la viabilité du lotissement nommé « La Fontaine » situé sur la commune de CORDEMAIS (Loire-Atlantique) à partir de la date de notification qui lui sera faite de l'approbation municipale.

VOIRIE

La voirie créée permet l'accès à tous les lots pour les véhicules du service de protection contre l'incendie et pour les véhicules de déménagement (voir plan annexé au présent dossier « Programme des travaux » PA8b et PA8c).

La voie aura une emprise minimale de 8 mètres minimum constituée d'une chaussée de 5.00 mètres, d'un cheminement piétonnier de 1,80mètres et d'une bande d'espace vert. (Voir profil en travers type PA8d).

Des bordures seront installées le long de la voie.

La chaussée sera constituée d'une couche de GNT 10/80 sur 30 cm d'épaisseur, d'une couche de GNT 0/31,5 sur 25 cm d'épaisseur et d'un enrobé, revêtement de béton bitumineux 0/10 à 140 kg/m² sur 5 cm d'épaisseur. Un feutre géotextile pourra être mis en place sous la structure suivant la nature des terrains au moment des travaux.

Les trottoirs auront une un revêtement béton bitumineux 0/6 à 110kg/m² sur 5 cm d'épaisseur.

Une placette de retournement provisoire sera réalisée en attente d'une connexion avec le futur lotissement prévu au Sud du projet. Elle sera constituée d'une couche de GNT 0/31.5. Cette placette sera supprimée lors des travaux de finition et remplacée par une chaussée dont les caractéristiques seront conformes au profil type de voie du lotissement.

Les constitutions définies ci-dessus pourront éventuellement être modifiées en fonction de la nature du terrain au moment des travaux.

Il est précisé que la structure de la voie ainsi proposée devra obligatoirement donner des mesures de déflexion dont la moyenne sera inférieure à 150/100^{ème} de m/m avec des pointes maximales de 200/100^{ème} de m/m maximum. L'écart type des mesures de déflexions de la chaussée ne pourra être supérieur à 50.

ASSAINISSEMENT

EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales des espaces communs seront recueillies et dirigées vers le bassin créé dans l'espace vert au Sud Est du projet d'aménagement. Le trop plein du bassin sera rejeté dans le fossé existant le long de la RD n°49.

Un second bassin sera réalisé sous chaussée au niveau de l'entrée du lotissement avec une surverse dans le réseau existant sur le lotissement riverain. Ce dernier permettra la rétention puis l'évacuation des eaux pluviales recueillies sur la partie Ouest du lotissement.

Chaque lot disposera d'un branchement individuel qui sera raccordé au réseau commun d'eaux pluviales.

EAUX USEES

Les eaux usées des lots seront recueillies par l'intermédiaire d'un tabouret placé à l'extérieur des lots et canalisées en mode gravitaire vers le réseau existant au sud du projet d'aménagement.

Les dalles des constructions des lots 1 à 3 devront avoir une altitude minimale de 8,20 mètres comme indiqué sur le plan d'assainissement (PA8b).

Les canalisations eaux usées seront en PVC 160 de type WAHIVOL ou BI-PEAU de type CR8.

EAU POTABLE

Le lotissement sera relié à la canalisation existante et tous les lots seront desservis en eau potable. Tous les détails seront consignés dans le plan annexé, un poteau incendie pourra être implanté à l'intérieur du projet suivant les directives du SDIS44.

Le réseau sera conforme aux prescriptions du syndicat départemental d'adduction d'eau potable.

ELECTRICITE

Tous les lots seront desservis en électricité. Le réseau basse tension sera réalisé au moyen de conducteurs souterrains, alimentant des boîtiers de raccordement enfermés dans les coffrets incorporés aux clôtures des lots. A défaut de clôture, un entourage bois devra être mis en œuvre et conformes aux prescriptions d'Electricité de France.

COFFRETS

Les coffrets seront placés le long de l'alignement du domaine public, l'ouverture du coffret donnant sur les espaces communs ou publics.

Le lotisseur aura soin de coordonner ces études et ces travaux qui seront conformes aux prescriptions d'Electricité de France.

COFFRETS RELAIS

Tous les coffrets relais EDF feront l'objet d'une étude particulière pour être dans la plus grande majorité incorporés avec les autres coffrets de branchement.

Tous les réseaux d'électricité seront conformes aux prescriptions d'Electricité de France.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public, conforme aux prescriptions du cahier des charges de la commune de Cordemais, sera installé sur le lotissement.

La position sera consignée dans les plans annexes.

TELECOMMUNICATIONS

Le projet de desserte téléphonique du lotissement sera réalisé suivant les prescriptions des Télécom qui en fixeront les modalités d'exécution. Cette desserte téléphonique se fera en souterrain (voir plan annexé). Chaque lot disposera d'un citerneau raccordé au réseau interne du lotissement.

Pour des raisons techniques et ou à la demande des concessionnaires, la position des réseaux et des tabourets sera susceptible d'être modifiée pendant les travaux, un transformateur électrique pourra être implanté dans le périmètre de l'opération.

PARTIES COMMUNES – ESPACES VERTS

Les espaces verts seront engazonnés et aménagés de façon harmonieuse.

Une bande d'espace vert sera aménagée le long de la Rue du Calvaire et le long de la Rue de la Fontaine Neuve. Elle sera engazonnée et plantée de massifs.

La réalisation se fera en même temps que la finition de la voirie.

PARKINGS

Chaque lot devra comporter une entrée de lot non close (5m par 5m) représentant deux places de parking.

SIGNALISATION ROUTIERE

Le lotisseur a la charge de la fourniture et de la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation à implanter sur la voie du lotissement débouchant sur la voie publique.

Le type et l'emplacement des panneaux seront indiqués par l'autorité administrative chargée de la gestion des voies publiques intéressées.

DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE RETENTION

Le terrain à aménager est actuellement en nature de pré. Ce bassin a les caractéristiques suivantes :

Superficie du bassin versant : $A=1,8\text{ha}$
 Coefficient de ruissellement : $C = 0.15$
 Pente moyenne : $I = 4,5\%$

Calcul du débit d'orage brut :

$$Q = (1.43 \times I^{(0.29)} \times C^{(1.20)} \times A^{(0.78)})$$

$$\text{Application numérique : } Q = 0.094 \text{ m}^3/\text{s}$$

Le projet d'aménagement a été divisé en deux bassins versants notés BV1 et BV2

Note de calculs pour le Bassin versant 1.

Le BV1 recueillera les eaux de pluie issues de la voirie et des lots 1 à 12 et 21, 22, 24 et 26 :

Superficie du BV1 = 8860m^2
 Superficie privative du BV1 = 6880m^2
 Superficie commune imperméabilisée = 1515m^2
 Superficie imperméabilisée totale comprend les superficies communes imperméabilisées et les superficies privatives affectées du coefficient 0.3.
 $\text{SimpBV1} = 3579\text{m}^2$

Coefficient de ruissellement retenue pour le BV1 : $C_a = 0.426$
 Superficie équivalente BV1 : $S_a = 0.375 \text{ ha}$
 Débit de fuite équivalent : $Q_a = 2.88 \text{ l/s/ha}$
 Hauteur équivalente pour une période de retour de 10ans en Région I : $h_a = 25.7$

$$\text{Volume de stockage du BV1 : } V.BV1 = 96\text{m}^3$$

Note de calculs pour le Bassin versant 2.

Le BV2 recueillera les eaux de pluie issues de la voirie et des lots 13 à 20 et 23, 25 et 27 :

Superficie du BV2 = 5846m^2
 Superficie privative du BV2 = 4749m^2
 Superficie commune imperméabilisée = 740m^2
 Superficie imperméabilisée totale comprend les superficies communes imperméabilisées et les superficies privatives affectées du coefficient 0.3.
 $\text{SimpBV2} = 2165\text{m}^2$

Coefficient de ruissellement retenue pour le BV2 : $C_a = 0.399$
 Superficie équivalente BV2 : $S_a = 0.233 \text{ ha}$
 Débit de fuite équivalent : $Q_a = 4.635 \text{ l/s/ha}$
 Hauteur équivalente pour une période de retour de 10ans en Région I : $h_a = 23.8$

$$\text{Volume de stockage du BV2 : } V.BV2 = 56\text{m}^3$$

Ouvrages de rétention

Deux ouvrages de rétention seront créés sur le lotissement de La Fontaine : un bassin d'orage enterré sous chaussée et un second bassin à ciel ouvert.

Pour le bassin versant 1

Un bassin enterré sera créé sous la chaussée Ouest du lotissement. Ce bassin sera constitué de buses de diamètre 1000mm sur 60ml. Une surverse d'un diamètre 300mm sera installée vers le réseau d'eaux pluviales existant sur le lotissement « Le Domaine du Grand Clos ».

Ce bassin aura une capacité minimale de 96m³.

Pour le bassin versant 2

Un bassin à ciel ouvert sera créé à l'Est du projet dans l'espace vert commun. Un ouvrage en sortie de bassin permettra d'évacuer l'excédent des eaux de pluie vers le fossé existant le long de la rue de la Fontaine Neuve.

Ce bassin aura une capacité minimale de 56m³.

Les canalisations du réseau commun d'eaux pluviales du lotissement auront un diamètre minimal de 300mm.